



ASSOCIATION DES ANCIENS MEMBRES DU PERSONNEL DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE

(ANCIENS MEMBRES DU PERSONNEL DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE)

Conditions générales

HISTORIQUE

Des milliers d'hommes et de femmes du monde entier ont consacré une part importante de leur vie à servir la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale), sur le terrain comme au siège.

Au terme d'une expérience si intense et transformatrice, lorsqu'ils quittent la Fédération, le rideau tombe. Une association des anciens membres du personnel offre la possibilité de maintenir des relations avec la Fédération internationale.

L'Association des anciens membres du personnel a été créée le 12 juillet 2019 dans le contexte du 100^e anniversaire de la Fédération internationale, précédemment dénommée « Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge ».

BUTS

Créer une Association des anciens membres du personnel de la Fédération basée à Genève, qui constituera un creuset de connaissances, de passion et d'expertise.

Permettre aux membres du personnel national et international qui ont travaillé dans notre organisation — qui est unique en son genre — d'entretenir leur réseau d'anciens amis et collègues.

Informar les anciens membres du personnel des activités en cours de la Fédération.

OBJECTIFS

Localiser les anciens membres du personnel dans le monde et les inviter à rejoindre l'Association. Nous espérons compter parmi eux des personnes ayant travaillé pour la Ligue, dans les années 50, même si la plupart auront collaboré plus récemment avec la Fédération.

Publier un bulletin d'information en ligne répertoriant les activités en cours des membres.

Organiser ou encourager les réunions d'anciens membres du personnel lorsqu'ils sont nombreux à vivre dans un même pays.

AVANTAGES POUR LES ANCIENS MEMBRES DU PERSONNEL

1. Le sentiment de continuer à **appartenir** à une organisation internationale de premier plan, et la possibilité de continuer à apporter une contribution et à faire le bien dans le monde.
2. La possibilité, pour les membres du **personnel national et international** encore en poste ou non, de rester en contact avec leurs anciens amis et collègues.
3. Un vecteur de **partage** des connaissances et d'échange d'idées.
4. La possibilité de **soutenir** les personnes qui quittent la Fédération internationale et de les aider dans leur réintégration sociale.
5. La perspective de créer un **réseau** de professionnels qui pourra accompagner et soutenir l'avenir professionnel de ses membres.
6. Le maintien des relations avec la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge et la possibilité d'établir des liens avec les anciens membres du personnel de leurs **Sociétés nationales respectives** et de leur offrir une expertise en tant que volontaire.
7. Un accès à la **Plateforme de formation** de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour celles et ceux qui souhaitent approfondir ou rafraîchir leurs connaissances dans des domaines particuliers (www.ifrc.org/learning-platform).

AVANTAGES POUR LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE

Les associations d'anciens membres du personnel confèrent également un avantage, parfois immense, aux organisations qui les abritent. Pour la Fédération internationale, les avantages d'une telle association sont les suivants :

1. De nombreux anciens membres du personnel de la Fédération internationale occupent à présent des postes à responsabilité dans d'autres organisations, notamment aux Nations Unies, chez les donateurs et dans des administrations publiques. Cela peut revêtir une forte valeur stratégique et pratique pour faire **accepter** les opérations sur le terrain et renforcer la **coopération** et la **coordination**.
2. De nombreux anciens membres du personnel pourront user de leur influence dans la gestion des relations avec les **donateurs** et les **collectes de fonds**.
3. Au besoin, ceux qui ont de l'expérience en gestion des catastrophes et des crises, ainsi que les experts de pays, peuvent apporter un appui à la Fédération internationale sous la forme de **conseils professionnels**.
4. Les anciens membres du personnel peuvent fournir des ressources utiles pour alimenter les **études universitaires** qui traitent des projets et des interventions de la Fédération internationale.
5. Ils peuvent constituer un carnet d'adresses qui nous permettra d'entretenir notre **réseau**, de diffuser les annonces de postes vacants, et d'atteindre des candidats potentiels pour pourvoir à des postes tant à la Fédération internationale que dans les Sociétés nationales.
6. Il peut leur être demandé d'agir en qualité d'**ambassadeurs** de la Fédération internationale en prononçant des discours, en animant des discussions ou en nous représentant d'une autre façon, en fonction des besoins de la Fédération.
7. Les anciens membres du personnel d'un Mouvement mondial renforceront son **identité** et favoriseront les démarches multilatérales.
8. Les anciens membres du personnel de la Fédération internationale pourront nouer des **relations fructueuses** avec ceux du CICR.
9. L'Association des anciens membres du personnel offrira à la Fédération internationale une occasion d'élargir sa portée et de confirmer sa position au cœur de la **famille mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**.

FORMULAIRE D'ADHÉSION

Ce projet est une initiative d'un ancien délégué, Michael Stone (ifrcalumni@outlook.com), qui se propose de créer et de mettre en place, bénévolement, l'Association des anciens membres du personnel de la Fédération internationale. Michael Stone en sera le président intérimaire jusqu'à nouvel ordre.

Les principaux critères d'adhésion des anciens membres du personnel sont les suivants :

- a. Les candidats sont d'anciens membres du personnel de la Fédération internationale.
- b. Les candidats ont travaillé avec la Fédération internationale en qualité d'employés national ou international pendant au moins un an.
- c. Les candidats peuvent prouver leur admissibilité en désignant deux collègues avec lesquels ils ont travaillé.
- d. Les candidats peuvent fournir une référence émise par la Fédération internationale par le passé, le cas échéant.
- e. Les candidats ne sont pas :
 - impliqués dans la commission d'une quelconque violation du droit humanitaire international ou de normes mondialement reconnues en matière de droits humains ;
 - sous le coup d'une condamnation pour infraction pénale ou conduite délictueuse qui a donné lieu à une sanction civile pouvant représenter un risque pour la réputation ou le statut du Mouvement ;
 - sanctionnés par une composante du Mouvement en raison de/d'une
 - violation d'un élément du Code de conduite de ladite composante,
 - personnalité ou moralité incompatible avec les sept Principes fondamentaux,
 - conduite frauduleuse ou relevant de la corruption, ou
 - l'absence de déclaration d'un conflit d'intérêts ;
 - sanctionnés pour avoir violé les lois ou les politiques relatives à l'exploitation sexuelle, à la maltraitance, aux discriminations et au harcèlement ; ou
 - impliqués dans un litige ou une polémique de grande ampleur, à l'intérieur ou à l'extérieur du Mouvement, qui pourrait représenter un risque pour la réputation ou le statut du Mouvement.

Soyez bienvenus parmi les anciens membres du personnel de la Fédération internationale !

Vous pouvez remplir notre formulaire d'inscription en ligne à l'adresse suivante :

<https://media.ifrc.org/ifrc/ifrc-alumni-association/>

N'hésitez pas à inviter vos anciens amis ou collègues de la Fédération internationale à rejoindre notre nouvelle association.

Michael Stone est chargé de la gestion de L'ASSOCIATION DES ANCIENS MEMBRES DU PERSONNEL DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE et de ses activités. *La Fédération internationale n'est pas responsable des activités menées par L'ASSOCIATION DES ANCIENS MEMBRES DU PERSONNEL DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE ou par ses membres, et ne le sera pas à l'avenir.*

Pour toute question concernant l'administration de l'association (y compris votre demande d'adhésion) et/ou l'utilisation de vos données personnelles, ou pour modifier votre profil, veuillez écrire à l'adresse suivante : ifrcalumni@outlook.com.